

LUNDI  
26 AOUT 1929

PRO DE L'ABONNEMENT  
 3 mois 400<sup>fr</sup> 1 an  
 France et Colonies... 225 400 750  
 Europe (Allemagne... 280 450 1000  
 Suisse (Suisse) 320 500 1000  
 De l'étranger dans tous les Bureaux de poste  
 CHÈQUES POSTAUX : C<sup>o</sup> 882-PARIS  
 Les abonnements sont payés par mandat

# JOURNAL DES DÉBATS

## POLITIQUES ET LITTÉRAIRES

LUNDI  
26 AOUT 1929

RÉDACTION ET ADMINISTRATION:  
 47, Rue des Prêtres-St-Germain-l'Auxerrois  
 PARIS-1<sup>er</sup>  
 Abonnements: DÉBATS - T. T. - PARIS  
 Tél.: GUTENBERG 03.00-03.01-03.02  
 LES ANNONCES sont reçues directement  
 aux Bureaux du Journal

### Le centenaire de Decazeville

Decazeville, le 25 août. — La municipalité de Decazeville a organisé, à propos du centenaire de la fondation de la ville et de ses manufactures, des fêtes que M. Ramadier, député, maire, a demandé à M. Fernand Bouisson, président de la Chambre des députés, de bien vouloir présider. Les parlementaires du département étaient présents.

Au cours du banquet, qui a eu lieu après l'inauguration de plusieurs œuvres sociales, M. Fernand Bouisson a prononcé un discours dans lequel il a évoqué les circonstances de la fondation de la ville dont l'histoire « pour être courte, a-t-il dit, n'en est pas moins belle et féconde ».

#### Discours de M. F. Bouisson

Après avoir rappelé la place que les représentants de l'Aveyron ont tenu dans l'histoire parlementaire, M. Fernand Bouisson a conclu de la manière suivante :

Decazeville a été tout d'abord le chantier aventureux que l'on construit pour une exploitation passagère. Par l'effort des hommes que vous avez placés à votre tête, par le labeur incessant de ces milliers d'ouvriers, ces baraquements provisoires sont devenus une ville. En vain le minerai a-t-il été épuisé, en vain les mines de l'Aveyron ont-elles cessé de produire, en vain la forge elle-même a-t-elle cédé à la concurrence; sans jamais se décourager, on formait de nouveaux plans, on concevait de nouveaux projets. L'ingéniosité humaine a vingt fois rétabli l'équilibre rompu, et les bâtiments construits pour abriter la cité du fer sont devenus l'armature de la ville du charbon.

Cet effort incessant mérite assurément l'appui de la solidarité nationale. Le Parlement manquerait à sa mission s'il ne recueillait les appels qui viennent à lui, comme à l'ensemble des pouvoirs publics. Légiférer en vase clos serait chose vaine. Vos élus se maintiennent en contact étroit avec tous vos groupements corporatifs et économiques. Ils nous apportent leurs revendications. La politique des prix qui vous apparaît nécessaire, la Chambre a eu, à maintes reprises, l'occasion de la mettre en application. La commission des douanes et l'assemblée tout entière connaissent les besoins de votre industrie. Quant à la législation ouvrière, vous savez dans quel esprit, à la fois réaliste et généreux, la commission de prévoyance sociale s'efforce sans cesse de l'améliorer. La Chambre a manifesté sa volonté de maintenir la date de la mise en application de la loi sur les assurances sociales. Une région comme la vôtre y sera tout particulièrement intéressée. Il s'agira seulement de coordonner la loi nouvelle et la législation, déjà ancienne, spéciale aux mineurs, législation qui se perfectionne chaque jour. Récemment encore, la Chambre votait la proposition de notre collègue François Lefebvre sur les caisses de secours des ouvriers mineurs. Les travailleurs de la mine,

depuis plus de trente ans, donnent à l'ensemble de la classe ouvrière de ce pays des exemples constants de ténacité et de méthode. Ils ont su faire apparaître aux yeux de tous les vertus de l'organisation et c'est la puissance ordonnée de leurs syndicats qui a conquis cette législation dont je parlais et dont ils sont si fiers.

Le Parlement n'a pas le droit d'oublier l'infini labeur de ceux qui, pendant un siècle, ont bouleversé cette terre pour en arracher les trésors.

---